

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 décembre 2023



**Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 2023-2024.364**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 15 novembre dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

« [...] »

- 1- Les heures supplémentaires par titre d'emplois de la catégorie 4 pour les années 2022 et 2023.
- 2- Les heures supplémentaires obligatoires par titre d'emplois de la catégorie 4 pour les années 2022 et 2023.
- 3- Le taux de temps supplémentaires par titre d'emplois de la catégorie 4 en date du 21 octobre 20231.
- 4- Le taux de temps supplémentaires obligatoires par titre d'emplois de la catégorie 4 en date du 21 octobre 20232.
- 5- Le montant des primes de soir payées en 2022 par titre d'emplois de la catégorie 4
- 6- Le montant de primes de fin de semaine payée en 2022 par titre d'emplois de la catégorie 4.

... 2

- 7- Le montant des autres primes que celles de soir et de fin de semaine payées en 2022 par titre d'emplois de la catégorie 4.
- 8- Le montant des dépenses en main d'œuvre indépendante par titre d'emplois de la catégorie 4 pour l'année 2022.
- 9- Le nombre de personnes à la retraite réembauché par titre d'emplois de la catégorie 4 pour l'année 2022. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 le document demandé et détenu par le ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 1